

TECH.A.2024 – 102

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

Réglementation de la circulation et du stationnement
Braderie du comité Jules Guesde - Justice
Le dimanche 30 juin 2024

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis de dépôt, du 08 mars 2024, d'une déclaration préalable à une vente au déballage sous la référence DP-VG 2024/08 – 398 323 204 000 14,

Vu la demande formulée par le comité Jules Guesde - Justice, représenté par Monsieur DE BRUILLE Philippe, en vue d'organiser le dimanche 30 juin 2024, une vente au déballage sur le domaine public,

Considérant qu'à cette occasion, il importe de prendre toutes mesures de circonstances pour permettre le déroulement de cette manifestation, en assurer le bon ordre et garantir la sécurité publique,

ARRETE

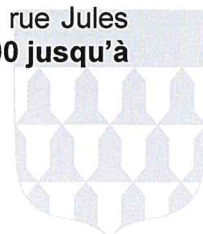
Article 1 : Le comité Jules Guesde – Justice est autorisé à organiser une vente au déballage le dimanche 30 juin 2024 de 07 h 00 à 15 h 00,

Elle se situera dans la rue Jules Guesde du rond point Stein (croisement rue du Progrès), rue Négrier (un petit bout) et croisement de la rue de la Justice.

Article 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans la rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy le dimanche 30 juin 2024 à partir de 6 h 00 jusqu' à 16 h 00, excepté les véhicules des exposants.

Le sens de la circulation s'appliquera en début et fin de braderie conformément au code de la route.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans la rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy le dimanche 30 juin 2024 **à partir de 6 h 00 jusqu'à 17 h 30, pour le passage des balayuses de la société Esterra.**



Les véhicules des exposants ne seront pas autorisés à stationner dans le périmètre de la braderie.

Article 4 : Pendant la durée de cette manifestation, une déviation s'effectuera comme suit :

- par la rue du Progrès pour les véhicules venant de Lannoy,
- par la rue de la Justice pour les véhicules venant de la rue de Lannoy à Roubaix.

Article 5 : Au vu du bulletin d'alerte vigipirate du lundi 25 mars 2024, des véhicules devront être postés à chaque intersection, et être déplacés rapidement en cas d'intervention des véhicules de secours (police, pompiers...).

Article 6 : **Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé et mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément aux dispositions du code de la route.**

Article 7 : Les numéros à contacter en cas d'urgence et/ou de renseignements :

- Commissariat de Police de Roubaix : 03 20 81 35 35
- Police Municipale de Lys Lez Lannoy : 03 20 81 17 86

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 8 : Ampliation sera adressée à :

- Au comité Jules Guesde - Justice, l'organisateur,
- Au service Économie, le demandeur
- A Ilévia,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les agents de la Force Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite au registre des arrêtés.

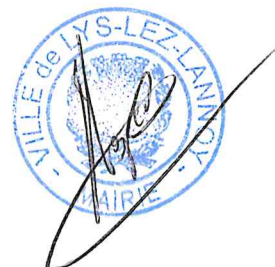
Fait à Lys Lez Lannoy, le 02 avril 2024

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire,

Par délégation du Maire

Jonathan HESPEL
*Responsable administratif
du Service Technique*

Publication	
Affiché le	12/04/24
Retrait le	12/06/24



BRADERIE JUSTICE JULES GUESDE – DIMANCHE 30 JUIN 2024

